



**Pays de
Châteaugiron**
Communauté

 Aire d'accueil
 Terrain soupape

Liste des communes de + 5000 habitants

- Châteaugiron 10 780 habitants
- Noyal-sur-Vilaine 6 262 habitants

Liste des communes de - 5000 habitants

- Domloup 3 863 habitants
- Piré-Chancé 3 173 habitants
- Servon-sur-Vilaine 3 953 habitants

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



PROJET



Pays de
Châteaugiron
Communauté

1

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●
Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins des familles en créant 5 terrains familiaux ou équivalents	●
Poursuivre la dynamique de gestion et coordonner les projets sociaux de l'aire d'accueil	●
Faire muter l'obligation de création d'aire sur Noyal/Vilaine vers un terrain soupape	●
Poursuivre le développement d'actions expérimentales sur les aires ou en proximité	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrains privés)	●
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	En cours
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/2025. L'étude d'opportunité inscrite au schéma a permis de confirmer le besoin de TFL sur l'EPCI.

La recherche de foncier a été engagée, et un projet est en cours de concrétisation sur Noyal/Vilaine. Reste à réaliser le diagnostic social des familles ayant formalisé une demande afin de définir la solution d'habitat mixte la plus adaptée.

Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité sur le Pays de Châteaugiron communauté + identification de foncier sur Châteaugiron + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI

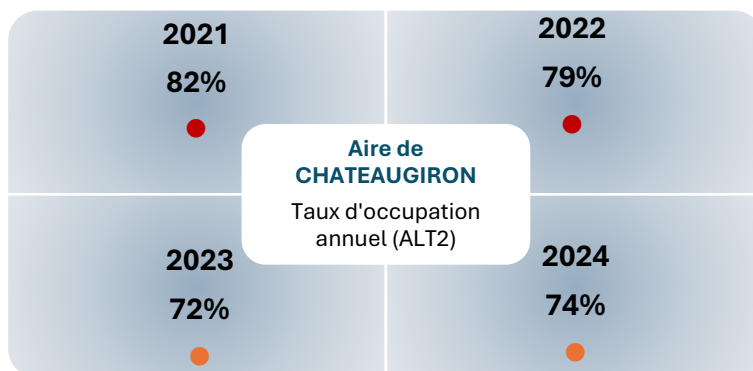
Les aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

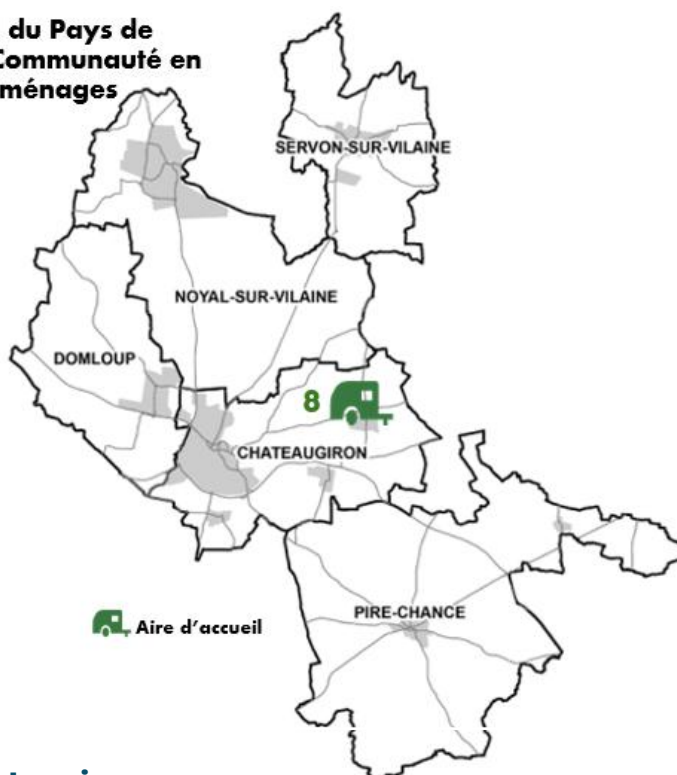
1 aire inscrite au schéma
2020/2025 ●

8 emplacements
ménages ●

Taux d'occupation moyen
de 76.5% entre 2020 et
2025 ●



L'aire d'accueil du Pays de Chateaugiron Communauté en emplacements ménages



Constats et enjeux

Équipement remplissant sa fonction d'aire de passage avec un taux d'occupation élevé sur les quatre dernières années mais permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur l'EPCI. C'est une aire d'accueil sur laquelle la durée moyenne de stationnement est élevée (> à 6 mois). C'est un équipement mixant passage et ancrage. On note néanmoins une baisse de fréquentation sur l'année 2025.

Enjeu d'entretenir l'aire d'accueil pour maintenir cette capacité d'accueil + enjeu de répondre aux besoins d'ancrage pour maintenir la fonction de passage de cet équipement.



PROJET



Pays de
Châteaugiron
Communauté

Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

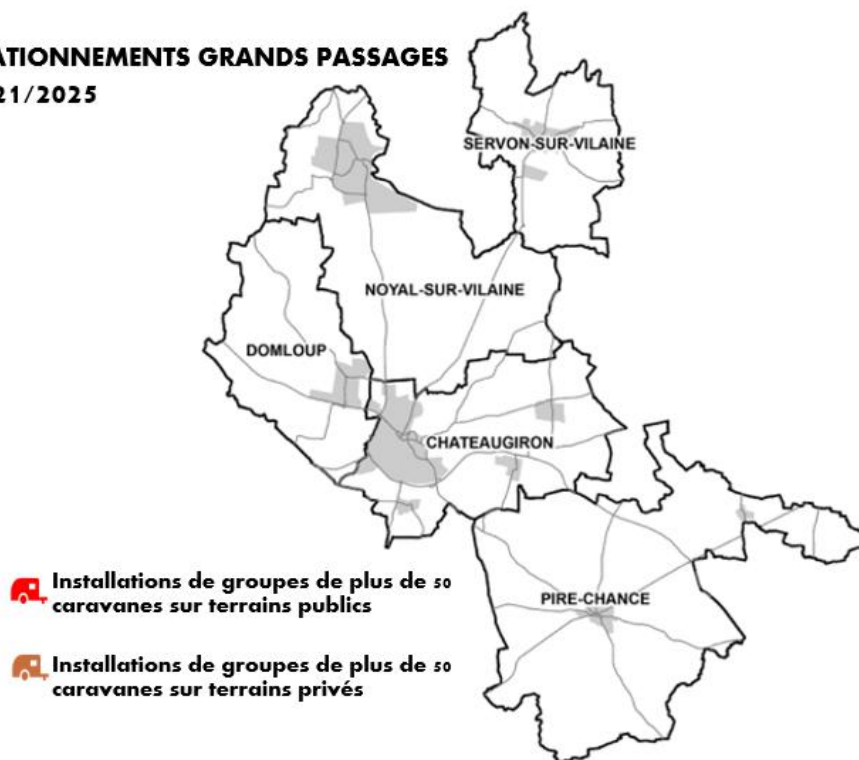
Pas de prescription au schéma 2020/2025 ●

Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

STATIONNEMENTS GRANDS PASSAGES 2021/2025



Installations de groupes de plus de 50
caravanes sur terrains publics

Installations de groupes de plus de 50
caravanes sur terrains privés



Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Pas d'enjeu concernant les grands passages pour Le Pays de Châteaugiron communauté sur le schéma 2026/2032.



PROJET



Pays de
Châteaugiron
Communauté

Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

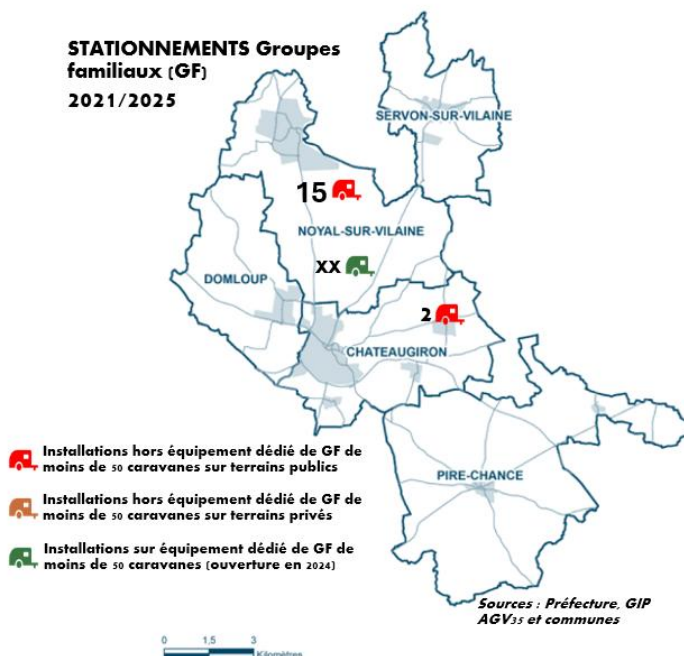
1 terrain soupape inscrit
au schéma 2020/2025 à
Noyal sur vilaine ●

Ouverture du terrain en
2023 ●

17 stationnements
recensés entre 2020 et
2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
NOYAL / VILAINE	1 ●	10 ●	3 ●	1 ●	15 ●
CHATEAUGIRON	0 ●	1 ●	1 ●	0 ●	2 ●
TOTAL	1	11	4	11	17

STATIONNEMENTS Groupes familiaux (GF) 2021/2025



Constats et enjeux

17 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Tendance depuis 2022 à un stationnement par an sur Châteaugiron (fermeture de l'aire), et à de nombreux stationnements sur Noyal-sur-vilaine. Les petits groupes en difficulté pour trouver des solutions sur Rennes Métropole saturée expliquent sûrement cet état de fait. Il est également constaté la venue régulière de familles originaires de la Mayenne, en raison notamment de la proximité géographique via la N157. Depuis l'ouverture du terrain soupape sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, les stationnements hors équipements ont nettement baissé (1 seul en 2025, d'une durée de 3 jours).

Enjeu de maintenir et gérer l'équipement de Noyal-sur-Vilaine pour répondre aux besoins de ce type de groupes et pour prévenir les installations sur terrains privés et publics. Enjeu également de travailler en lien avec AGV35 sur les modalités de gestion et les modalités d'accueil des groupes à venir pour l'AGP de Noyal.



PROJET



Pays de
Châteaugiron
Communauté

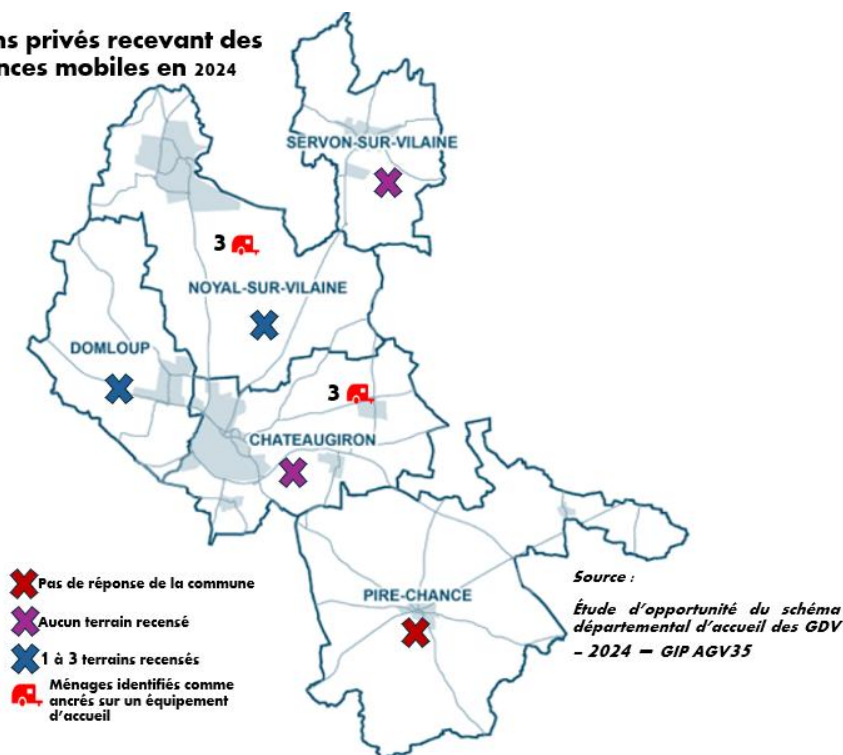
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/5 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/20 ●
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À recenser
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	À recenser
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



Constats et enjeux

Identification de 2 ménages en demande d'ancrage pendant la réalisation de la visite de conformité. Demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire, à analyser pour définir les solutions d'habitat adapté aux besoins. Il est constaté que depuis janvier 2025, 5 familles qui étaient en situation d'ancrage sur le territoire ont quitté l'EPCI. Le nombre de terrains familiaux locatifs est donc à revoir à la baisse. Passant ainsi de 5 TFL à 2 pour un total de 8 places.

Enjeu de d'approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N).

Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses.



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages gens du voyage du territoire)

2024	CHATEAUGIRON
Coordination du projet social	Oui ●
Nombre de réunions projet social	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●
Nombre de réunions scolarisation	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	0

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.	Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/2032.
--	---

Constats et enjeux

Coordination et partenariat du projet social en place sur le Pays de Châteaugiron Communauté.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de poursuivre ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements du territoire, et pour soutenir les acteurs de la gestion.

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0,05 ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0,12 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0,12 ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
			ETP
Délégué	SOLIHA Bretagne	Gestion	1 ETP
	SOLIHA Bretagne	Accompagnement social	0,2 ETP
	SOLIHA Bretagne	Coordinateur de secteur	0,1 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidence en charge de l'habitat et de l'urbanisme ●
Technicien EPCI en charge	Responsable du service petit enfance-Action sociale et coordinateur action sociale ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : Réunions des coordinateurs des projets sociaux + actions départementales + comité technique de la révision du schéma (2024/2025)

Constats et enjeux

Participation active aux instances de suivi du schéma.

Enjeu de poursuivre l'implication des élus et techniciens dans le suivi du schéma et de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35. Besoin de renforcer la communication auprès des élus sur les instances à venir.



CHATEAUGIRON rue des Rolliers

Date de la visite : **19 février 2025**

Nom du rédacteur : GIP AGV35

Représentant de l'EPCI : Pierre Moulins

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Païement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	NC
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	●
Absence de Mobil-home	●
Absence de cabanisation	●
Absence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes	●

Décret 2019 sur les normes techniques des aires d'accueil

Constats et enjeux

Aire conforme et entretenue régulièrement.

Enjeu de maintenir l'entretien de l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma 2026/2032. Enjeu d'établir des factures pour la consommation d'électricité et d'eau qui correspondent à la consommation réelle.

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	• Préconisation de maintien du dispositif et des capacités d'accueil inscrites au schéma à Châteaugiron. • Poursuivre la formation des gestionnaires (réunions départementales) • Réflexion à engager sur installation du wifi
Aire de grand passage de 1 ha (soutape)	• Préconisation de maintien du dispositif et des capacités d'accueil inscrites au schéma sur Noyal/Vilaine + définition de modalités de gestion
Aire de grand passage de 4 ha	• Aucun besoin identifié sur l'EPCI dans le cadre du diagnostic 2020/2025.
Besoin de solution d'ancrage	• Réaliser le volet diagnostic social de l'étude d'opportunité inscrite au schéma 2020/2025. Le besoin constaté au moment du diagnostic de la révision du schéma fait état d'un besoin de terrains familiaux locatifs revu à la baisse. Passant ainsi de 5 à 1 équipements sur l'EPCI. • Finaliser le projet en cours sur Noyal/Vilaine correspondant à une demande identifiée.
Terrains privés de gens du voyage	• Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillant des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. • Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables • Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	• Animation du projet social de l'aire de Châteaugiron à poursuivre. • Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	• Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, Cotech) • Renforcer l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
CHATEAUGIRON	8 emplacements/ménages	/		Les prescriptions de TFL sur la commune de Châteaugiron ne sont plus pertinentes au moment de la réalisation du diagnostic des besoins. Un nouveau diagnostic devra être réalisé à compter de 2028 à l'issue duquel une prescription de TFL pourra être inscrite dans ce SD 2026-2032 si les besoins sont de nouveau avérés.
NOYAL/VILAINE	/	1 (Été/hiver) 2x x25 places	1 TFL* (2020)	/
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
CHATEAUGIRON	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ●
NOYAL / VILAINE	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur AGP 5000 m2 ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À créer À revoir À poursuivre et/ou développer



PROJET

ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	CHATEAUGIRON
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	Prestataire
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	Prestataire
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	Prestataire
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	Prestataire
Remise et présentation du règlement intérieur	Prestataire
Signature du règlement intérieur	Prestataire
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	Prestataire
Etat des lieux de l'emplacement attribué	Prestataire
Explications relatives aux installations techniques	Prestataire
Encaissement des cautions	Prestataire
Encaissement des prépaiements	Prestataire
Ouverture des compteurs de fluides	Prestataire
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	Prestataire
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	Prestataire
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires extérieurs	Prestataire
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	Prestataire
Information des usagers des situations de consommation des fluides	Prestataire
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	Prestataire
Edition et distribution des factures	Prestataire
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Gestion des commandes fournitures	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Remplir le logiciel de gestion	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Gestion des intervention entreprises extérieures	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Veille sur l'état des équipements et installations	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	Coordinateur Prestataire+réfèrent EPCI
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	Coordinateur Prestataire
Réalisation des factures et états de situation	Coordinateur Prestataire
Encaissement des redevances et consommations de fluides	Coordinateur Prestataire
Relance des usagers sur factures à payer	Coordinateur Prestataire
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	Coordinateur Prestataire
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	Coordinateur Prestataire
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Coordinateur Prestataire
Transferts des fonds vers le Trésor Public	Coordinateur Prestataire
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	Coordinateur Prestataire EPCI



PROJET

Entretien de l'aire	CHATEAUGIRON
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	Gestionnaire prestataire
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	Gestionnaire prestataire
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)	Gestionnaire prestataire
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)	Gestionnaire prestataire
Nettoyage du local d'accueil	Gestionnaire prestataire
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	Gestionnaire prestataire
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement	Gestionnaire prestataire
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	Gestionnaire prestataire
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	Gestionnaire prestataire
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	Gestionnaire prestataire
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	Gestionnaire prestataire
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	Gestionnaire prestataire
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	Gestionnaire prestataire
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	Gestionnaire prestataire
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	Gestionnaire prestataire
Travaux de gros entretien annuel	Gestionnaire prestataire
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	Gestionnaire prestataire
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	Gestionnaire prestataire
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	Référent EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	Référent EPCI
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	Référent EPCI
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	Référent EPCI
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	Référent EPCI
Lien entre les familles et établissements scolaires	Référent EPCI
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	Référent EPCI
Organisation et animation de réunions des usagers	Référent EPCI
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	Référent EPCI
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	Référent EPCI
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	Référent EPCI
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI	
Gestion des terrains de petits passage	Référent EPCI
Gestion des terrains familiaux locatifs	Référent EPCI
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	Commune/EPCI (voir protocole de gestion des stationnements spontanés)
o Diagnostic de situation	
o Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	
o Établissement d'une convention	
o Encaissements liés à la convention	
o Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	
o Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	